

**Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 10 juin 2024**

---

**Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine BÜRKLİ et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif à la mise en place d'une stratégie numérique responsable**

Considérant, selon l'ADEME et l'ARCEP, que le numérique représente aujourd'hui 3% à 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, soit autant que le fret aérien, et 2,5% de l'empreinte carbone nationale ;

Considérant qu'au niveau national, sans actions pour les réduire, les émissions de gaz à effet de serre du secteur du numérique seront presque multipliées par trois d'ici 2050 ;

Considérant que, dans un contexte de transformation numérique des entreprises et de croissance des usages, l'impact environnemental du numérique suscite une prise de conscience sociétale forte qui appelle des réponses politiques ;

Considérant qu'en effet, cet enjeu, longtemps perçu comme un angle mort des politiques publiques, a fait l'objet de débats et d'une demande de réaction, clairement exprimée par les acteurs de la Convention Citoyenne pour le Climat ;

Considérant l'obligation, créée par la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN), faite aux communes de plus de 50 000 habitants de se doter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable (art. 35) ;

Considérant le décret n°2022-1084 du 29 juillet 2022 précisant le contenu de la stratégie et les modalités de son élaboration ;

Considérant l'Art. D. 2311-15-1 du code des collectivités territoriales qui précise que, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie numérique responsable, les communes, en lien avec les acteurs publics et privés intéressés, établissent un programme de travail comprenant un bilan de l'impact environnemental du numérique, ainsi que les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir ;

Considérant l'importance que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques pour la ville de Paris et particulièrement pour son rayonnement international ;

Considérant les opportunités et défis que représente cet événement pour le développement d'une stratégie numérique responsable et inclusive ;

Considérant que la Stratégie numérique responsable de Paris 2024 prévoit comme objectif de maîtriser l'impact du numérique, sans néanmoins proposer de bilan qualitatif et quantitatif à l'issue des JO ;

Considérant la nécessité de promouvoir l'inclusion numérique et de réduire la fracture numérique au sein de la population parisienne ;

Considérant l'importance de la transparence et de la communication envers les citoyens parisiens concernant les actions et les plans mis en œuvre par la municipalité ;

Considérant les attentes élevées des citoyens et des visiteurs en matière d'innovation, de durabilité et d'inclusivité pour les événements internationaux de cette envergure ;

Considérant à ce jour l'absence d'éléments mettant en œuvre une stratégie numérique responsable et inclusive à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à Paris ;

**Delphine BÜRKLİ et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que :**

- **La Ville de Paris présente un bilan détaillé des actions déjà engagées en matière de stratégie numérique responsable et inclusive pour les Parisiens ;**
- **Arrête un programme de travail pour les prochains mois et années, conformément à la loi, en identifiant les projets prioritaires, les délais de mise en œuvre, et les ressources allouées ;**
- **Mette en place après les JO 2024, un comité de suivi composé des Maires d'arrondissements, de la société civile, du secteur privé et des experts en numérique, chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable et inclusive et d'émettre des recommandations ;**
- **Etablit des partenariats avec les acteurs publics et privés pour favoriser l'innovation et l'échange de bonnes pratiques en matière de numérique responsable et inclusif, particulièrement en matière d'accompagnement des populations vulnérables.**